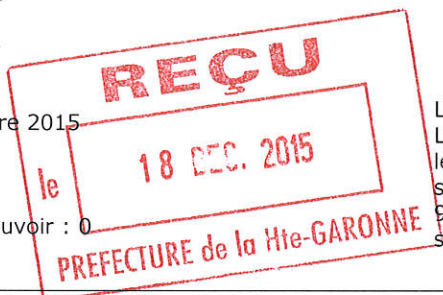


**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 01 DECEMBRE 2015
N° d'ordre de la délibération : 36
N° de feuillet : 1**

Date de la convocation : 23 Novembre 2015
Nombre de membres : 18
En exercice : 17
Présents : 9
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0



Le 01 décembre 2015 à 11 heures 00
Les membres du Bureau du Syndicat,
légalement convoqués,
se sont réunis au siège du Syndicat,
9 rue des 3 Banquets à Toulouse,
sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD

Défense des intérêts du SDEHG – contentieux à Vacquiers

Etaient présents : Messieurs IZARD, BEZIAT, FERRES, CLEMENCON, COMET, DEBEAURAIN, DESOR, MORANDIN et SARRALIE

Etaient absents : Mesdames GIBERT et PEREZ, Messieurs RIVAL, AUMONIER, BOUBE, MENGAUD, RASPEAU et STRAMARE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur BEZIAT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu la délibération du comité syndical du 3 juillet 2014 attribuant au bureau la délégation d'« tenter au nom du Syndicat les actions en justice ou défendre celui-ci dans les actions intentées contre lui, prendre toute décision concernant le recours à des avocats, notaires, avoués et experts, et fixer leur rémunération et régler leurs frais et honoraires » ;

Vu la requête notifiée le 20 octobre 2015, assignant le SDEHG à comparaitre en référé devant le Président du TGI de Toulouse le 27 octobre 2015 pour un contentieux sur le territoire de la commune de Vacquiers;

Vu que la date prévisionnelle de la réunion du bureau ne permettait pas la défense du SDEHG dans les délais prescrits par le TGI et que le Président a pris l'initiative de confier la défense des intérêts du SDEHG dans cette affaire à la SCP BOUYSSOU ;

Vu que l'initiative du Président peut être régularisée à tout moment jusqu'à la clôture de l'instruction (cf. décision N°187961 du Conseil d'Etat) ;

Après en avoir délibéré, le bureau du SDEHG :

- 1 - Habilité le Président à défendre les intérêts du SDEHG dans cette affaire ;
- 2 - Confirme le choix de la SCP BOUYSSOU & associés - 72, (B34) Rue Pierre-Paul Riquet 31000 TOULOUSE pour défendre les intérêts du SDEHG dans le cadre de cette affaire.

Résultat du vote :

Pour	9
Contre	0
Abstention	0
Non participation au vote	0

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Pierre IZARD



Vu et affiché à la porte du SDEHG, le

21 DEC. 2015